



<p><b>Municipalité / répartition des dicastères et vice-syndicature</b></p>	<p>La Municipalité vous informe que Mme Hélène Bolanz, Municipale, est contrainte de se retirer temporairement de sa fonction.</p> <p>En conséquence et durant son absence, ses dicastères ont été répartis entre ses collègues, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Pascal Rossy, Syndic, reprend la gestion des affaires sociales</li><li>- Mme Mary-Laure Etienne, Municipale, reprend la jeunesse et les aînés</li><li>- Mme Tiziana Corset, Municipale, reprend les espaces verts</li><li>- M. Salldat Haxhimeri, Municipal, reprend les domaines et l'énergie.</li></ul> <p>La vice-syndicature est assurée par Mme Tiziana Corset pour la période du 23 juin au 31 décembre 2025 et par M. Salldat Haxhimeri pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2026.</p>
<p><b>Déchetterie de Grancy</b></p>	<p>La commune de Grancy réalise actuellement une nouvelle déchetterie, selon les critères les plus modernes en la matière.</p> <p>La Municipalité de La Chaux souhaite bénéficier des prestations qu'offrira ce site, qui entrera en fonction dès l'automne 2025.</p> <p>Cette collaboration impliquera quelques changements dans nos habitudes de tri et de dépôt des déchets. A l'exception des biodéchets et des déchets verts qui continueront à être collectés sur le site de La Chaux, tous les autres types de déchets devront être apportés à Grancy.</p> <p>Il est précisé que, comme actuellement, les <b>ordures ménagères seront toujours ramassées dans notre village.</b></p> <p>L'utilisation de cette nouvelle déchetterie devrait permettre, à terme, une économie d'échelle.</p>
<p><b>Transports déchets à Grancy</b></p>	<p>Afin de permettre aux personnes sans permis de conduire ou à mobilité réduite de pouvoir continuer à éliminer leurs déchets dans de bonnes conditions, la Municipalité recherche des « parrains » disposés à transporter ponctuellement les déchets de ces personnes jusqu'à la déchetterie de Grancy.</p> <p>Les personnes qui souhaitent bénéficier de cette prestation sont priées de s'annoncer au greffe (greffe@lachaux.ch ou 021 861 11 01).</p> <p>Les futurs « parrains » sont également invités à prendre contact avec le greffe (greffe@lachaux.ch); il est précisé que <b>ceux-ci se verront exonérés de la taxe annuelle des déchets.</b></p> <p>La Municipalité étudiera toute demande et reste à disposition pour toutes précisions.</p> <p>De plus amples renseignements seront transmis en fonction de l'avancement de la construction de la déchetterie de Grancy.</p>



<b><i>Parc des Pâquis / crottes de chien</i></b>	Il n'est pas agréable de tondre le gazon lorsque des crottes de chien le tapissent... ! Un grand merci aux propriétaires de nos amis à 4 pattes de ramasser leurs déjections afin de rendre le travail de notre employé communal plus agréable.
<b><i>Piscines des Chavannes (Cossonay) et de Penthalaz</i></b>	Nouveauté 2025 : un partenariat, deux sites ! Profitez d'une piscine extérieure et d'une piscine intérieure toute l'année grâce au partenariat entre la Piscine des Chavannes et la Piscine de Penthalaz ! La souscription à l'abonnement combiné annuel est uniquement possible auprès du secrétariat de l'ASPIC à Cossonay, durant les horaires d'ouverture habituels. Informations : piscine des Chavannes <a href="http://www.aspicoss.ch">www.aspicoss.ch</a> .
<b><i>MBC / arrêt de bus</i></b>	La Municipalité vous informe que l'arrêt de bus « Ittens », situé à l'entrée du village en venant de Cossonay, sera prochainement avancé en amont du virage, sous le candélabre.